

si on leur fournit des moyens suffisants de se procurer ailleurs l'instruction morale et religieuse qu'ils peuvent désirer. Mais tout cela est à côté de la question. En réalité, les objections des catholiques aux seules écoles subventionnées par l'Etat sous l'opération de la loi de 1890 procèdent de la conscience et sont profondément enracinées.

N'est-ce vraiment pas étrange qu'en Angleterre, le centre et le foyer du protestantisme, où les catholiques ne forment qu'un groupe infime de la population, où l'opinion populaire associe volontiers les principes du catholicisme à la question agraire en Irlande ou à l'agitation en faveur du Home Rule, — n'est-ce pas étrange qu'en Angleterre, les hommes d'Etat et les jurisconsultes protestants aient une conception plus large et plus intelligente des droits des catholiques qu'au Canada, où les catholiques forment les deux cinquièmes de la population et où l'on ne pourrait les accuser d'aucun crime individuel ou collectif contre la loi, la nation ou la fidélité à la Couronne ?

On me permettra d'ouvrir ici une parenthèse et de disposer d'un argument dont s'est servi — j'allais dire la hiérarchie — dont s'est servi le député de Grey-est (M. Sproule). Reconnaissons-le franchement : ce point va au cœur même de la question. Je veux parler de l'influence de la hiérarchie catholique et des noires conspirations des députés catholiques de cette Chambre. Je voudrais en finir à ce sujet.

J'ai parlé de l'intervention de Mgr Taché, en 1870. Ce trait historique n'est pas le seul de son genre. Remontons aux sources de notre histoire : — et dirai-je en passant qu'à lire les journaux d'Ontario de ce temps-ci, je ne puis m'empêcher de me poser sans cesse cette question : Quelle sorte d'histoire enseigne-t-on dans les écoles publiques d'Ontario ?

Onze ans après que l'Angleterre eut acquis définitivement par traité la possession de notre sol, la population canadienne était presque entièrement française et catholique. Quelques marchands anglais, établis à Québec, constituaient toute la population protestante. Vers cette époque, la Chambre ne l'ignore pas, il se produisit quelques perturbations dans les colonies anglaises et protestantes d'Amérique, et des régiments d'Anglo-Saxons protestants vinrent assiéger Québec. Le gouverneur de Québec s'appelait Guy Carleton. Je ne sais pas si l'on trouve son nom dans les annuels d'histoire des écoles publiques d'Ontario. Dès qu'il eut vu la marche de ces régiments, le gouverneur Carleton lança une proclamation ordonnant à tous ceux qui n'étaient pas sûrs de leur fidélité à la Couronne de sortir des murs et demandant aux loyaux sujets de Sa Majesté de se préparer à défendre la ville. Qui resta ? Qui sortit ? Tous les Anglais protestants abandonnèrent la place et s'établirent en vedette à l'île d'Orléans afin d'attendre le résultat du conflit. Les Canadiens-français, valons douze ans auparavant, res-

tèrent fidèles et sauvèrent la ville et le pays. Et rappelez-vous qu'il y avait parmi ces belles anglo-saxons des hommes de notoriété et de notre race. Des régiments français servirent dans l'armée américaine. Des hommes de notre sang, dont la nation française n'a pas à rougir, firent un appel chaleureux aux Canadiens-français. Le plus illustre d'entre eux était le marquis de La Fayette. Que répondîmes-nous aux obligations de M. de La Fayette ? Sous l'égide de cette "hiérarchie" dont on dénonce aujourd'hui l'influence dominante, nous répondîmes : "Le roi d'Angleterre nous garantit le libre exercice de notre religion, nous avons foi en sa parole, et aussi longtemps que le roi n'y manquera pas nous resterons fidèles."

Trente-six ans plus tard, de nouvelles dissensions vinrent troubler une fois encore les bonnes relations des deux branches de la grande famille anglo-saxonne et protestante. De nouveau le Canada fut envahi. Rappelez-vous que durant ces 36 années, les Canadiens-français avaient subi un régime injuste. Leurs hommes publics avaient été mis en prison. Et pourquoi ? Parce qu'ils réclamaient en faveur de leurs compatriotes les droits dont tout autre citoyen britannique jouissait dans l'empire. On avait menacé leurs évêques du même traitement s'ils s'obstinaient à nommer les curés des paroisses catholiques, le gouverneur Craig réclamaient le droit de désigner lui-même les fonctionnaires ecclésiastiques. Et cependant, lorsque vint le jour du danger, quelle fut l'attitude du chef de cette "hiérarchie néfaste" ? Il dit à ses fidèles : "Mes frères, nous avons été maltraités ; mais je crois encore que les principes de la justice prévaudront contre l'iniquité auprès de Sa Majesté. Soyez fidèles au roi et à la constitution, et le temps de la justice viendra". Et les Canadiens-français se battirent à Châteauguay et ailleurs, et le Canada fut sauvé une fois encore.

Vingt-cinq ans, le même régime tyrannique subsista. Un jour, quelques-uns de nos frères se révoltèrent. Ils eurent tort, à mon avis ; non que leur cause fut injuste, mais parce que la règle invariable du citoyen britannique doit être de combattre les abus par l'agitation constitutionnelle et non par l'insubordination. C'est ce que leur enseignait leur chef séculier de l'époque, Papineau. En tout cas, c'était à la pression d'un Anglais protestant, d'un chrétien de l'armée britannique, ils prirent les armes et se révoltèrent. Qui combattit ce mouvement ? Les chefs de cette même "hiérarchie dangereuse", qui adjurèrent les Canadiens-français de rester paisibles.

Quelques années plus tard, il se fit au Canada un mouvement favorable à l'annexion aux Etats-Unis. Quels en étaient les fauteurs ? Les évêques ? Les jésuites ? Les Canadiens-français et les catholiques ? Non ! C'étaient les prédécesseurs, les ancêtres politiques des députés qui siègent à votre droite.